LES SITES ACI-CAPITAL.COM -ACM-LU.COM

Category: Placements atypiques
Tag: Enquête

Ce site, découvert dans le cadre de nos recherches sur le site ether-invest.com, a généré l'ouverture de plusieurs dossiers. L'examen du contenu de ceux-ci nous a amené à ouvrir une pagé dédiée spécifiquement à ces sites étroitement liés.

Les sites www.aci-capital.com et www.acm-lu.com

Le site www.aci-capital.com :

Le site internet :

Le site a été créé le 28/05/2018. Nous publions le whois anonyme :

Domaine aci-capital.com

Nos recherches :

Les informations juridiques :

Le site indique dans les mentions légales être géré par la société AC INVEST. Nous avons trouvé deux sociétés anglaises ayant ce nom mais les deux sont radiées. La première en 2013, la deuxième en 2016.

AC INVEST

La page accueil :

Le site propose des placements variés. Les numéros de téléphone ne donnent pas de résultat.

Par contre l'adresse indiquée correspond en fait au siège au Luxembourg de la Société Générale.

Il n'y a pas de conditions Générales de Vente sur le site.

Les mentions légales :

Le site mentionne comme société AC INVEST. Google a plus de mémoire. Nous publions ci-dessous la version antérieure qui permet de constater qu'auparavant il s'agissait de la société suisse A CAPITAL MANAGEMENT SA disparue du registre des sociétés suisses en 2006.

La version actuelle des mentions légales :

La version actuelle des mentions légales

La version antérieure des mentions légales :

La 1ère version des mentions légales.

La fiche d'identité de la société A CAPITAL MANEGEMENT SA :

Moneyhouse

Nous émettons l'hypothèse qu'il fallait changer le nom car cela ne "collait pas" avec l'acronyme ACI.

Les règlements :

Le site utilise notamment les sociétés suivantes :

La société polonaise ROGALEX SP Z O O :
La société polonaise ADVITIS SP Z O O. Elle a été créée le 28/11/2018. Nous publions sa fiche d'identité :

http://www.krs-online.com.pl/advitis-sp-z-o-o-krs-10434583.html

La société hongroise A P CORPORATION KFT

La société est connue. Elle est utilisée notamment par le site icapcrypto.com. Nous publions ci-dessous le lien vers nos recherches :

http://adcfrance.fr/cryptomonnaies/le-site-icapcrypto-com/

La société polonaise JANIX SP Z O O :

Cette société est connue de l'ADC France. Elle est utilisée notamment par les sites suivants :

silk-invest.com
abcrypto-patrimoine.com
komansky.com
kaufmancorp.com

La société grecque AP CORPORATION MIKE :

Cette société est connue de l'ADC France. Elle est utilisée notamment par les sites suivants :

admiral-markets.com
le-pay.eu
fxc-c.com

Nous publions la fiche d'identité de cette société :

Les statuts de la société A P corporation mike

La société TRIB SYSTEM SP Z O O :

Ce site est connu de l'ADC France. Elle est utilisée notamment par le site kaufmancorp.com.

Vous trouverez nos recherches sur l'ensemble de ces sites dans la liste noire ci-dessous :

http://adcfrance.fr/cryptomonnaies/monnaies-virtuelles-la-liste-noire-de-ladc-france/

Le site www.acm-lu.com

Nous avons constaté sans surprise l'existence d'un site appelé ACM-LU.COM qui est gérée par la société A CAPITAL MANAGEMENT.COM. Ce site est en fait le site originel. Le site www.aci-capital.com est un clone.

Il a été créé le 24/05/2018. Nous publions le whois anonyme :

Domaine acm-lu.com

Il est antérieur de 4 jours du site www.aci-capital.com

Le n° de téléphone mentionné sur le site est suisse. Il ne donne aucun résultat.

Conclusion :

Ces sites appartiennent aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques aux options binaires et aux diamants. Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-diamants-aux-options-binaires-ou-au-bitcoin/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre d'ADC France. Il est à joindre avec les documents que vous nous enverrez.

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.